

## Idea - Institut de Droit et d'Economie des Affaires

**Directeur: Franck Marmoz** 

## Taxe d'apprentissage sur salaires 2018

## Pour que votre versement nous parvienne...

- 1) L'Institut de Droit et d'Economie des Affaires (Idea) est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B. Les versements des entreprises se font obligatoirement par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur agréé de Taxe d'Apprentissage (OCTA) avant le 28 février 2019.
- 2) Indiquez nos coordonnées sur le bordereau de versement : IDEA (Institut de Droit et d'Economie des affaires) 18 rue Chevreul, 69007 Lyon. Code UAI 0692202U.
- 3) Précisez obligatoirement parmi nos formations éligibles le diplôme pour lequel vous souhaitez effectuer votre versement :

Master Pro Droit des Affaires et Fiscalité

**Master Pro DJCE** 

**Master Pro Droit bancaire et financier** 

Master Pro Droit public des affaires

Master Pro Droit de la protection sociale

Informez-nous de votre versement en nous retournant le formulaire ci-après par courrier à l'adresse : Université Jean Moulin Lyon 3 – IDEA - 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08 à l'attention de Nicole Grinand

4) ou par courriel à nicole.grinand@univ-lyon3.fr.

<b>*</b>	
Formulaire de versement 2019 sur les salaires 2018	
Société :	
Adresse :	
Contact taxe d'apprentissage :	
Téléphone :	Courriel:
Montant attribué :	
Intitulé du diplôme :	
Coordonnées de l'Organisme Collecteur de la Taxe :	
Fait le :	Signature et cachet de la société :